



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 5 novembre 2014 : la Russie étend son embargo aux abats dans un contexte déjà dégradé pour la filière française

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes rouges (ruminants et équidés) s'est réuni le 5 novembre 2014, sous la présidence de Pierre Chevalier. Après la réouverture récente du marché algérien aux bovins vivants, les pouvoirs publics restent mobilisés pour concrétiser l'ouverture de nouveaux marchés sur tous les continents, dans un contexte d'extension de l'embargo russe aux abats et de conjoncture économique dégradée pour la filière française.

Nouvel embargo russe sur les abats d'origine européenne

Après les viandes en août dernier, la Russie a décrété le 20 octobre un embargo sur les abats de l'Union européenne. La Russie importe essentiellement des abats congelés en provenance d'Irlande, de France, d'Allemagne, d'Italie et du Danemark. Elle est le premier client de la France en foies congelés (3 000 tonnes en 2013). En outre, l'Allemagne et l'Irlande qui avaient développé leurs exportations vers la Russie depuis 2011, pourraient à nouveau se tourner vers le marché français pour écouler leurs disponibilités. Côté viandes, l'embargo russe déstabilise le marché européen avec le report des exportations de Pologne et de Lituanie, gros fournisseurs de la Russie. Les hausses d'abattages de vaches laitières dans l'Union européenne aggravent l'impact sur la plupart des cours, qui baissent sensiblement par rapport à l'an dernier.

Si le commerce d'animaux vivants n'est pas concerné par l'embargo de l'été 2014, le marché russe était jusqu'à présent fermé aux bovins français pour raisons sanitaires. L'exportation de plusieurs lots de génisses montbéliardes est toutefois en cours vers la Russie (2 100 bêtes au total), dans le cadre d'une ouverture expérimentale de ce marché. Des négociations sont également bien avancées avec le Kazakhstan et la Biélorussie a levé son embargo. L'Ukraine pourrait également ouvrir son marché, en fonction des résultats de l'expérimentation russe qui s'annoncent prometteurs.

Aides à la génétique ovine : avis favorable du Conseil sur le projet de décision du Directeur général concernant le financement des centres d'élevage et des stations de contrôle

Le Conseil spécialisé a donné un avis favorable au projet de décision du directeur général de FranceAgriMer concernant le financement des centres d'élevage et des stations de contrôle de l'espèce ovine, structures destinées à favoriser le maintien ou l'amélioration de la qualité génétique du cheptel ovin et reconnues par France Génétique Élevage.

Cette décision permettra de renforcer les actions de testage et l'innovation dans le domaine de la génétique ovine, grâce à un budget complémentaire de 250 000 €.

Rénovation du dispositif de cotations gros bovins maigres : la réflexion prend forme en vue de rendre le nouveau dispositif effectif à l'automne 2015

Afin de disposer de cotations fiables et représentatives sur les gros bovins maigres, FranceAgriMer a engagé depuis 2012 une réflexion avec les opérateurs de la filière. Un projet de cahier des charges de collecte des prix a été soumis au Conseil spécialisé du 5 novembre, en vue d'une mise en œuvre du dispositif reposant sur la transmission dématérialisée des données par les opérateurs, à l'automne 2015.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 5 novembre 2014 sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr